



www.sage-authion.fr

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

Séance plénière du 15 janvier 2009
Salle Plantagenêts
Beaufort en Vallée - 18h

PROCES VERBAL DE SEANCE

Contacts :

Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Animateur de la CLE (en cours de recrutement);
Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP 44
49 250 Beaufort en Vallée

Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : contact@sage-authion.fr

Réunion de la CLE du 15 janvier 2009

Etaient présent(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Jean-Patrick DEFOURS, Communauté de communes de Beaufort en Anjou ;
- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Jean-Jacques FALLOURD, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Joël LE COZ, SIAEP Saint-Clément / Saint-Martin-de-la-Place ;
- M. Gérard LINTÉO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- M. Claude MAINGUY, PNR Loire Anjou Touraine ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- Mme Colette MEELDIJK, Conseil Régional Pays de la Loire ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Hubert D'OYSONVILLE, Mairie de Chavaignes ;
- M. Gontran RAGUIN, SIAEP La Bohalle - La Daguenière ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- M. Dominique SAUR, Mairie de Channay-sur-Lathan
- M. Dominique SIBILEAU, Saumur Loire Développement ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Christian BARILLE, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Marc LACARELLE, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Michel LANGA, Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire ;
- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Josselin De LESPINAY, Association ANPER-TOS délégation Val de Loire ;
- M. Pierre LOISEAU, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire (suppléant non votant) ;
- M. Monique MESLET, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ;
- M. Gilles MOURGAUD, Ligue de Protection des Oiseaux délégation Anjou ;
- M. Gilles RIOBE, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;
- M. Lucien THOREUX, Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- DDAF/MISE Indre-et-Loire ;
- DDASS de Maine-et-Loire
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Pays de la Loire Bretagne
- Préfecture de Maine-et-Loire ;
- Service Régional de Protection des Végétaux des Pays de la Loire.

Mandats :

M Joël BIGOT, Angers Loire Métropole a donné mandat à M. Claude MAINGUY ;
Mme Denise FERRISSE, Conseil Régional Centre a donné mandat à Mme Colette MEELDIJK ;
M. Pierre JUNGES, Conseil Général 37 a donné pouvoir à M. Allain RICHARD ;
M. Paul LE METAYER, Mairie de Savigné-sur-Lathan a donné pouvoir à M. Dominique SAUR ;
M. Jean-Michel MARCHAND, EP Loire a donné pouvoir à M. Joël LE COZ ;
M. Patrick ROUSSEAU, Mairie de Brion a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre MARTIN ;
Le directeur de la DDE37 ou son représentant a donné mandat à la DDAF37 ;
Le directeur de la Préfecture du bassin Loire Bretagne a donné mandant à l'ONEMA Pays de la Loire Bretagne.

Etaient excusé(e)s et non représenté(e)s :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Pascal GROSBOIS, Syndicat d'eau et d'assainissement de l'agglomération Baugeoise.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jacques COULY, Chambre de commerce et d'Industrie de Touraine ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, Chambre de Commerce et d'Industrie de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- DDAF/MISE de Maine-et-Loire ;
- DDE Maine-et-Loire ;
- DIREN Pays de la Loire ;
- M. le Préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant.

Assistaient également à la réunion

- Mlle Kristell ALLEE, directrice de l'Entente Interdépartementale du bassin de l'Authion ;
- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Vincent MOLINIER, animateur de la CLE du SAGE Authion.

◆ ◆ ◆

Ordre du jour de la réunion

- ☞ Accueil
- ☞ Validation des règles de fonctionnement
- ☞ Elections du Président et du Vice-président de la CLE
- ☞ Composition du Bureau de la CLE
- ☞ Présentation du SAGE Authion
- ☞ Validation des bilans d'activité de la CLE et de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages (rapport principal, atlas cartographique et synthèse)
- ☞ Point d'information sur la suite de l'élaboration du SAGE
- ☞ Questions diverses

Préambule

Le quorum des deux tiers des membres est atteint. La séance plénière de la CLE est ouverte.

Mme MARTIN accueille les membres de la CLE dans la salle Plantagenêts de Beaufort en Vallée, les remerciant de leur présence.

Après avoir souhaité ses meilleurs vœux aux membres présents pour l'année 2009, Mme MARTIN présente les excuses des membres de la commission absents. L'ordre du jour est ensuite annoncé.

Ordre du jour n° 1 :

Modifications des règles de fonctionnement du SAGE (disponibles sur le site internet du SAGE Authion)

Nombre de membre de CLE : 51

Quorum à respecter : 34

Nombre de votants : 36 + 8 pouvoirs = 44

Le quorum des deux tiers des membres est atteint. Conformément aux articles R.212-29 à R.212-34 du code de l'environnement, la CLE peut délibérer valablement sur la modification de ses règles de fonctionnement.

M. MOLINIER présente le projet de modification des règles de fonctionnement de la CLE, conformément à l'article R.212-32 du code de l'environnement.

Mme Marie-Pierre MARTIN propose que le Vice-président de la CLE soit élu par le bureau. Cette proposition reçoit l'avis favorable.

M. Yves LEPAGE demande dans ce cas que le Vice-président soit élu par tous les membres du bureau et non pas uniquement par le collège des élus. Un avis favorable est émis également.

Les nouvelles règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité des votes des membres présents ou représentés (44 pour, 0 abstention, 0 contre).

Ordre du jour n° 2 :

Election du Président

Seule candidate, Mme Marie-Pierre MARTIN est réélue à l'unanimité Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de l'Authion (vote réalisé au sein du collège des collectivités territoriales parmi 19 votants + 6 pouvoirs : 25 pour, 0 abstention, 0 contre).

Ordre du jour n°3 :

Election du bureau

La composition suivante du bureau de la CLE (19 membres) est fixée selon la proposition de chacun des collèges de la manière suivante :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguènière ;
- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Gérard LINTÉO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy DE CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;
- M. Gilles RIOBE, Association des Usagers de l'eau Nord Authion.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- DDAF/MISE Indre-et-Loire ;
- DDAF/MISE de Maine-et-Loire ;
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Pays de la Loire Bretagne.

Ordre du jour n°4 :

Présentation du SAGE Authion (disponible sur le site internet du SAGE Authion)

Afin d'illustrer la démarche du SAGE (procédure, aspects juridiques, présentation du territoire etc.) sur le bassin versant de l'Authion, une notice illustrée a été réalisée à destination des membres de la CLE.

Ce document est validé par les membres de la CLE, qui proposent d'en faire un document de communication du SAGE à destination des partenaires du SAGE (communes, chambres consulaires etc.).

Ordre du jour n°5 :

Validation des bilans d'activité de la CLE (2007,2008) (disponibles sur le site internet du SAGE Authion)

M. MOLINIER présente une synthèse des travaux engagés par la CLE en 2007 et 2008 dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

N'appelant pas de remarques de la part des membres de la CLE, les bilans d'activité sont validés.

Ordre du jour n°6 :

Validation de l'état des lieux de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages (rapport principal, atlas cartographique et synthèse)

(Disponibles sur le site internet du SAGE Authion)

M. MOLINIER présente une synthèse de l'état des lieux du SAGE, engagé depuis septembre 2006 et conduit en régie.

L'ensemble des documents présentés et envoyés avant réunion aux membres de la CLE est validé. Certaines précisions demandées par les membres de la CLE ont été insérées en fin du rapport principal de l'état des lieux (p272).

Ordre du jour n°7 :

Questions diverses

Mme Marie-Pierre MARTIN remercie Vincent MOLINIER pour sa présentation et le travail important et de qualité qui a été fourni et informe les membres de la CLE de la démission de l'animateur du SAGE, en poste depuis le mois de mai 2006. Son départ sera effectif à partir du 19 janvier 2009.

Une offre de recrutement sera émise rapidement pour pourvoir à son remplacement au plus tôt.

Une question a été posée à propos des travaux sur l'Authion. M. RUAULT confirme l'autorisation d'engagement desdits travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres de la CLE et lève la séance à 20H50.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Marie-Pierre MARTIN